|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **DÉPÔT APRÈS SOUTENANCE**  **AUTORISATION DE DIFFUSION DE**  **THÈSE ÉLECTRONIQUE**  ***Formulaire à déposer après la soutenance à l’école doctorale*** | |
| **Nom de naissance :** | | **Prénom :** |
| **Nom marital :** | | **Date de naissance :** |
| **Adresse électronique :** | | **Date de soutenance :** |
| **Directeur de thèse :** | | **Co-directeur de thèse :** |
| **TITRE DE LA THÈSE (en français) :** | | |
| **TITRE DE LA THÈSE (en anglais) :** | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Discipline :** | | |
| Arts  Économie et société  Épistémologie, histoire des sciences  Études africaines  Géographie humaine et économique | Histoire, sociétés et civilisations  Littératures et civilisations  Philosophie  Sciences de l’éducation  Sciences du langage : linguistique et didactique des langues | Sciences politiques et relations internationales  Sociologie, anthropologie, ethnologie  Traductologie  Traitement automatique des langues |

*Le jury a demandé des corrections*. Conformément à la réglementation nationale (Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat), le nouveau docteur dispose d'un *délai maximal de trois mois* pour déposer sa thèse corrigée sous format électronique. L’auteur atteste que les corrections requises ont été apportées à la thèse.

*Le jury n’a pas demandé de corrections.*

|  |  |
| --- | --- |
| Fait à Paris, le  Signature : | Signature du directeur de thèse  (si corrections demandées) |

Conformément à la réglementation nationale (Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat), la diffusion de la thèse est assurée dans l'établissement de soutenance et au sein de l'ensemble de la communauté universitaire, sauf si la thèse présente un caractère de confidentialité avéré.

La diffusion en ligne de la thèse au-delà de ce périmètre est subordonnée à l'autorisation de son auteur, sous réserve de l'absence de clause de confidentialité. L’auteur reste responsable du contenu de la thèse. À tout moment, il peut exercer son droit de retrait et demander, selon les procédures indiquées dans la charte de dépôt et de diffusion électronique, la fin de la diffusion. Il reste libre de diffuser personnellement sa thèse.

**DROIT DES RESSOURCES TIERS**

**L’auteur reconnaît avoir pris connaissance de la charte de dépôt et de diffusion électronique des thèses de l’Inalco et certifie (cocher une case) :**

que toutes les ressources tiers utilisées dans sa thèse sont libres de droit ou qu’il a acquis les droits afférents pour la reproduction et la représentation sur support électronique.

**L’auteur fournit une version unique de sa thèse, correspondant à la version d’archivage et de diffusion.**

que certaines ressources tiers utilisées dans sa thèse ne sont pas libres de droit ou qu’il n’a pas acquis les droits afférents pour la reproduction et la représentation sur support électronique.

**L’auteur fournit DEUX versions électroniques de sa thèse :**

**- une version d’archivage : version complète.**

**- une version de diffusion : version incomplète, où toutes les ressources tiers non libres de droit ou pour lesquelles il n’a pas les droits de reproduction et de représentation sur support électronique ont été supprimées**.

**- une version imprimée complète.**

L’auteur dépose la liste de ressources tierces supprimées de la thèse à des fins de diffusion sur Internet.

**AUTORISATION DE DIFFUSION**

Dans le respect de la charte de dépôt et de diffusion électronique des thèses, l’auteur autorise la diffusion de sa thèse sur Internet par l’Inalco, à titre gracieux et non exclusif :

**OUI, les éventuelles corrections demandées par le jury ont été effectuées et la thèse est consultable sur Internet** via le portail national des thèses[[1]](#footnote-1) et sur les plateformes de diffusion choisies par l’INALCO[[2]](#footnote-2), dans le cadre de sa politique de valorisation scientifique.

**OUI, les éventuelles corrections demandées par le jury ont été effectuées et la thèse est consultable sur internet au bout de      mois**[[3]](#footnote-3) à compter de date de soutenance de thèse, dans les mêmes conditions que celles énoncées précédemment. Pendant la période définie par l’auteur, la thèse est uniquement accessible sous forme imprimée à la BULAC et via le PEB. **Dans ce cas, l’auteur remet obligatoirement un exemplaire imprimé à la BULAC,** après la soutenance.

**NON,** La thèse est accessible à la communauté universitaire et est consultable sous forme imprimée, à la BULAC ou via le Prêt entre Bibliothèques (PEB) ou en version électronique (par diffusion sur un réseau restreint)..

Fait à Paris, le

Signature de l’Auteur

1. <http://www.theses.fr/> [↑](#footnote-ref-1)
2. L’INALCO a choisi :

   - TEL (CCSD) : <http://tel.archives-ouvertes.fr/> [↑](#footnote-ref-2)
3. Dans ce cas, il s’agit d’une période d’embargo qui n’est pas synonyme de période de confidentialité. Seul le jury de soutenance peut décréter une thèse confidentielle. En revanche, l’auteur peut définir une période d’embargo pour la diffusion de sa thèse. Un embargo n'excédant pas deux ans est recommandé. [↑](#footnote-ref-3)